

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

## SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le

ID : 084-218400570-20221107-DEL\_22\_08\_06-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal ..... 11
- En exercice ..... 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 10

### OBJET DE LA DELIBERATION n° 22-08-06

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
D'UNE ŒUVRE D'ULYSSE PLAUD et  
MIEKE HEYBROEK**

L'an deux mille vingt-deux et le sept novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 02.11.2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

**Etaient présents :** M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Alessandro POZZO, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

**Absents :**

**Mme Laëtitia NICOLAS** a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que Mieke HEYBROEK ET Ulysse PLAUD, artistes, ont légué lors de leur disparition, respectivement en 2021 et 2022, la totalité de leurs œuvres et leur maison d'habitation.

Puis il expose ce qui suit :

Mme Daniëlle DEMETRESCU, sœur d'Ulysse PLAUD, a émis le désir de posséder en son domicile et celui de son époux une statue faisant partie des œuvres léguées à la commune entreposée actuellement dans leur maison d'habitation au rez-de-chaussée.

Afin d'accéder à leur demande, Monsieur le maire propose que cette mise à disposition fasse l'objet d'une convention qui en définirait les conditions à charge de prendre les dispositions nécessaires par Mme DEMETRESCU pour la restituer à la commune lors de sa disparition.

Monsieur le Maire lit le projet de la convention de mise à disposition joint à la présente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Et après avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

➤ **APPROUVE** les termes de la convention mise à disposition de la statue réalisée par Mieke HEYBROEK et Ulysse PLAUD léguée à la commune, au profit de Mme DEMETRESCU Daniëlle,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

**Lucien AUBERT**

